

le fédéral de contrôle des prix, le Bureau cantonal de surveillance des prix et les représentants des marchands d'œufs.

Le 10 décembre, sur une nouvelle intervention de leur part, les marchands genevois obtinrent qu'une nouvelle réglementation entrât en vigueur sur la place de commerce (réglementation également appliquée dans quelques villes désavantagées par les anciennes prescriptions). Les mesures suivantes ont notamment été prises pour protéger nos marchands contre la concurrence zoniennne:

Ils recevront les œufs du pays au prix qu'auront payé les importateurs (soit $\frac{1}{2}$ ct. de moins que le prix de vente officiel).

Ils bénéficieront d'une ristourne de $\frac{1}{2}$ ct. par œuf. La différence étant compensée par une majoration de $\frac{1}{2}$ ct. que les grandes entreprises distributrices se sont déclarées prêtes à payer.

Il résulte que les marchands genevois paieront pour les œufs indigènes un prix de 1 ct. inférieur à celui qui est payé aux autres acheteurs. Cela leur permettra de résister à la concurrence des négociants zoniens.

me du pain.

La Société des patrons boulangers-pâtisseries du canton de Genève demanda le 14 février 1938 au Conseil d'Etat l'autorisation de maintenir les prix de vente du pain blanc blanc alors en vigueur, malgré la baisse de fr. 2,— par 10 kg. que la Confédération venait de décréter sur le prix de la farine blanche.

Le Conseil d'Etat a autorisé l'Administration à donner son préavis l'Administration des blés répondait par lettre du 19 mars « qu'il y a lieu de n'exiger pour le moment qu'une baisse temporaire de 2 cts. par kg. de pain mi-blanc, soit de 8 ct. » ce qui confirmait les conclusions du rapport par notre Bureau et même en dépassait la portée. Le Conseil d'Etat a donné son entretien, en date du 28 mars, et d'entente avec les représentants de la Société des patrons boulangers-pâtisseries, le prix de la miche de pain mi-blanc de 1 kg. fut réduit à fr. 0,49 à partir du 1^{er} avril.

Après la nouvelle baisse du prix de la farine panifiable intervenue le 2 mai, le prix du kilogr. de pain mi-blanc fut fixé, dès le 10 du même mois, à fr. 0,48. Le prix des autres catégories de pain blanc et mi-blanc fut également modifié.

La demande de la Société des Patrons boulangers-pâtisseries, les poids des pains de luxe ont été augmentés et le pouvoir maintenir les prix précédemment fixés dans les autres catégories, malgré la baisse du prix de la farine.

Le 17 octobre, troisième diminution du coût de la farine. Cette diminution de fr. 3,— par quintal entraîna une baisse correspondante des prix du pain mi-blanc de 3 cts. par kg.) et une augmentation du poids des pains à la fleur, dès le 1^{er} novembre.

C) Affichage

L'affichage des prix des marchandises, de leur qualité, de leur provenance, est toujours soumis aux prescriptions de l'ordonnance II du Département fédéral de l'économie intérieure du 30 septembre 1936.

L'affichage et la publicité par voie d'annonces dans les journaux, du prix et de la qualité des viandes, sont réglementés, d'autre part, à l'arrêté du Département du Commerce et de l'Industrie, du 9 octobre 1936, arrêté qui a été rendu à la demande de la Société des charcutiers du canton de Genève et du Syndicat de la boucherie de Genève et ses environs.

Dans le commerce des vêtements et objets d'habillement, ainsi que dans celui des chaussures, les prescriptions en question ont été observées d'une manière satisfaisante; deux contraventions seulement ont été relevées.

Par contre, dans l'alimentation, l'affichage des prix a laissé à désirer.

A la demande du Service fédéral de contrôle des prix, nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur les marchés. De nombreux avertissements ont été donnés. Dans quelques cas plus graves, des rapports de contravention avec proposition d'amendes ont été envoyés à l'autorité fédérale.

La publicité par voie d'annonces dans les journaux des prix de la viande n'a pas toujours été conforme aux prescriptions de l'arrêté du Département du commerce et de l'industrie, du 9 octobre 1936. Les infractions relevées ont été suivies des peines de police prévues.

D) Pénalités

Le montant des pénalités infligées pendant l'année 1937 a atteint fr. 1.160,—.

BUREAUX DE STATISTIQUE ET DE RECENSEMENT 1938

RECENSEMENT

En vue de la préparation du fichier général du nouveau Bureau de l'habitant, nous avons procédé, cette année, à un recensement accéléré afin de terminer plus tôt que d'habitude les opérations du recensement cantonal.

Dès le 1^{er} août, seul le service des renseignements et les travaux les plus urgents ont été assurés avec un minimum de personnel. La confection du fichier précité a nécessité 1.428 journées de travail.

Malgré la perturbation qui en est résultée dans la marche des services, le Recensement a transmis d'office:

Au Département des finances, indépendamment des bulletins de ménage, 38.273 renseignements relatifs à de nouvelles adresses, arrivées, départs ou changements d'état-civil.

Au Département de justice et police, 4.804 signalements de personnes non en règle avec les prescriptions légales et réglementaires.

Au Département de l'intérieur, 12.129 renseignements pour la tenue du rôle électoral.

A la Ville de Genève et à la Commune de Carouge 19.942 renseignements pour leur service de la taxe professionnelle fixe.

Les renseignements demandés au Recensement, verbalement ou par correspondance, se sont élevés à 42.467 et se répartissent comme suit:

Bureaux d'impôts cantonaux	14.657
Police, Office des poursuites et Protection des mineurs	5.348
Assistance et chômage	4.747
Commerce et Militaire	2.408
Instruction publique et intérieur	98
Chancellerie	280
Administrations fédérales	1.101
Ville de Genève	833
Par correspondance	4.317
Public, consulats et divers	8.678
Total	42.467

Le produit des amendes infligées et des émoluments s'est élevé à fr. 10.260.

Statistique

La statistique annuelle des appartements vacants et celle des appartements occupés n'ont pu être faites cette année en raison du recensement accéléré auquel il a fallu procéder en 1938. On trouvera dans les 2 tableaux ci-après les principaux renseignements sur la composition et la répartition de la population en 1938.

Population du Canton de Genève en 1938

Le chiffre des habitants du Canton de Genève — 176.735 — est en augmentation de 829 unités sur celui de l'année dernière.

Déjà en 1937, une marche ascendante s'était manifestée et il est à présumer que l'ère des années déficitaires (période 1933-1936) est définitivement close.

En deux ans, l'accroissement de population du Canton est de 1.476 habitants; il provient surtout de l'immigration; les décès sont en effet dans notre canton en excédent sur les naissances.

La composition actuelle des trois éléments de population, comparée à ceux de 1936, est la suivante:

	1936	1938	Différence
Genevois	64.094	64.935	+ 841
Confédérés	75.971	77.686	+ 1.715
Etrangers	35.194	34.114	— 1.080
	175.259	176.735	+ 1.476

Pour 1.000 habitants, on compte en 1938: 367 genevois, 440 confédérés et 193 étrangers; ces proportions étaient respectivement de 312, 267 et 421 il y a 25 ans.

Aucun autre canton n'a connu un tel bouleversement dans la composition des éléments de sa population. Les Genevois qui formaient encore la majorité de la population suisse du canton jusqu'en 1918 sont en minorité très marquée; leur nombre suivant le recensement de 1938, tend néanmoins à progresser du fait surtout des naturalisations.

Quant aux Confédérés, le mouvement d'immigration subsiste, mais à un rythme plus ralenti. La moyenne annuelle d'augmentation qui était de 1.300 pendant la grande période d'afflux de 1916 à 1936 a diminué, depuis lors, de 50% environ.

Concernant le nombre des étrangers, leur régression résulte principalement, comme chacun sait, de la différence des changes, et aussi des conditions et du marché du travail; toutefois, cette régression n'est pas aussi absolue qu'elle apparaît au premier abord du fait que les naturalisations et les mariages font passer annuellement dans le groupe des Genevois un certain contingent d'étrangers.

La statistique de l'état-civil (naissances, mariages, et décès) a été établie d'une manière plus détaillée que précédemment pour tenir compte d'un désir qui nous a été exprimé. Pour 1938, la statistique récapitulative du canton comprend cinq tableaux au lieu d'un seul comme antérieurement.

STATISTIQUE VINICOLE DE 1938,
ÉTABLIE D'APRÈS LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS
PAR LES MAIRIES DU CANTON

Après les gels du printemps, on s'attendait à une récolte nulle, mais par des traitements appropriés, on a réussi à restreindre dans une certaine mesure l'effet des dommages causés par le froid et la récolte sans être abondante est cependant appréciable.

La moyenne de rendement en 1937 qui était de 29 hectolitres par hectare pour les crus blancs et de 25 hectolitres pour les rouges, passe respectivement à 35,6 et à 49 hectolitres.

Ce n'est qu'à partir de l'an dernier qu'il a été demandé aux Mairies d'établir une distinction entre la superficie en culture des crus blancs et celle des crus rouges; en conséquence il est impossible de comparer le rendement de chaque cru antérieurement à 1937.

Par contre, voici pour ces trois dernières années, la moyenne de rendement et la valeur de production par hectare, de même que le prix moyen par hectolitre. Ces moyennes sont calculées sur la totalité de la surface viticole cultivée et sur la récolte entière.

Années	Rendement par hectare hectolitres	Prix moyen par hectolitre fr.	Valeur de la récolte par hectare fr.
1938	37,2	71,—	2.669,—
1937	28,5	79,20	2.260,—
1936	46,6	61,80	2.889,—

Quoique le prix moyen de vente en 1938 soit inférieur à celui de l'année précédente, la valeur de la dernière récolte est supérieure de fr. 400.000 en chiffres ronds à celle de 1937. Toutefois, il convient de tenir compte que la surface cultivée a passé de 914 à 930 hectares en 1938.

Voici, par ailleurs, les résultats de la statistique vinicole pour les années 1936, 1937 et 1938.

	Hectares		
	1936	1937	1938
Superficie, crus blancs	—	792	798
» » rouges	—	122	132
» totale	865	914	930

	Hectolitres		
	Rendement, crus blancs	37.342	22.995
» » rouges	3.039	3.058	6.498
» total	40.381	26.053	34.963

	Francs		
	Prix moyen par hectolitre:		
vins blancs	61,50	79,50	72,—
vins rouges	65,60	77,30	66,30

	Milliers de francs		
	Valeur de la récolte:		
» des vins blancs	2.298	1.829	2.051
» » vins rouges	199	236	431
» totale	2.499	2.065	2.482

Il y a lieu d'observer que, nonobstant les résultats obtenus, chacune des trois années est nettement déficitaire.

Tableau de la population du Canton de Genève en 1938.

au N° 1.

Communes	Genevois	Confédérés	Etrangers	Total 1938	Total 1937	Différence	Nombre de ménages
And. Cité	13.773	20.562	9.102	43.437	43.194	+ 243	15.628
Plainpalais	12.527	15.997	7.855	36.379	36.766	— 387	13.089
Eaux-Vives	8.477	8.163	5.602	22.242	22.106	+ 136	8.029
Petit-Saconnex	8.229	11.255	3.392	22.876	22.628	+ 248	7.910
Ville de Genève	43.006	55.977	25.951	124.934	124.694	+ 240	44.656
Carouge	3.026	3.440	1.851	8.317	8.440	— 123	2.925
Chêne-Bougeries	1.488	1.438	724	3.650	3.729	— 79	1.031
Lancy	2.423	2.364	816	5.603	5.215	+ 388	1.457
Vernier	1.441	1.487	408	3.336	3.224	+ 112	1.024
Agglomération	51.384	64.706	29.750	145.840	145.302	+ 538	51.093
Aire-la-Ville	113	33	9	155	162	— 7	45
Anières	167	194	32	393	422	— 29	130
Avully	139	143	27	309	318	— 9	86
Avusy	187	139	42	368	369	— 1	105
Bardonnex	366	196	105	667	661	+ 6	208
Bellevue	246	351	90	687	693	— 6	171
Bernex	695	366	91	1.152	1.137	+ 15	276
Cartigny	182	146	20	348	354	— 6	103
Céligny	98	256	36	390	382	+ 8	115
Chancy	113	134	21	268	264	+ 4	74
Chêne-Bourg	927	882	411	2.220	2.174	+ 46	763
Choulex	242	160	54	456	447	+ 9	126
Collex-Bossy	180	252	43	475	471	+ 4	119
Collonge-Bellerive	778	540	263	1.581	1.528	+ 53	466
Cologny	618	472	183	1.273	1.145	+ 128	298
Confignon	272	150	60	482	486	— 4	146
Corsier	165	119	55	339	338	+ 1	101
Dardagny	277	332	89	698	687	+ 11	182
Genthod	223	390	70	683	656	+ 27	197
Gy	48	93	3	144	153	— 9	36
Hermance	229	84	49	362	379	— 17	117
Jussy	260	345	43	648	648	—	162
Laconnex	101	73	28	202	211	— 9	55
Meinier	226	203	70	499	493	+ 6	113
Meyrin	640	962	294	1.896	1.849	+ 47	524
Onex	471	297	113	881	883	+ 2	251
Perly-Certoux	166	132	52	350	359	— 9	97
Plan-les-Ouates	772	496	233	1.501	1.519	— 18	458
Pregny	334	541	132	1.007	1.030	— 23	317
Presinge	90	109	43	242	249	— 7	69
Puplinge	145	79	28	252	248	+ 4	73
Russin	127	133	23	283	266	+ 17	68
Grand-Saconnex	528	547	214	1.289	1.266	+ 23	359
Satigny	525	674	247	1.446	1.404	+ 42	362
Soral	177	33	22	232	252	— 20	67
Thônex	479	576	249	1.304	1.350	— 46	415
Troinex	324	189	136	649	648	+ 1	187
Vandœuvres	356	395	102	853	817	+ 36	217
Versoix	714	1.214	337	2.265	2.289	— 24	646
Veyrier	851	550	245	1.646	1.597	+ 49	425
Total Com. rurales	13.551	12.980	4.364	30.895	30.604	+ 291	8.729
Total Agglomération	51.384	64.706	29.750	145.840	145.302	+ 538	51.093
Total Canton 1938	64.935	77.686	34.114	176.735	175.906	+ 829	59.822
Canton 1937	64.450	77.021	34.435	175.906			
Différence	+ 485	+ 665	— 321	+ 829			

Population du Canton de Genève en 1938 d'après l'origine et le sexe

Tableau N° 2.

Communes	Genevois			Confédérés			Etrangers			Total		Total général
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	
Arrond. Cité	6.132	7.641	13.773	9.218	11.344	20.562	3.820	5.282	9.102	19.170	24.267	43.437
» Plainpalais	5.689	6.838	12.527	6.965	9.032	15.997	3.311	4.544	7.855	15.965	20.414	36.379
» Eaux-Vives	3.851	4.626	8.477	3.433	4.730	8.163	2.282	3.320	5.602	9.566	12.676	22.242
» Pt-Saconnex	3.815	4.414	8.229	5.189	6.066	11.255	1.443	1.949	3.392	10.447	12.429	22.876
Ville de Genève	19.487	23.519	43.006	24.805	31.172	55.977	10.856	15.095	25.951	55.148	69.786	124.934
Carouge	1.377	1.649	3.026	1.615	1.825	3.440	803	1.048	1.851	3.795	4.522	8.317
Chêne-Bougeries	725	763	1.488	508	930	1.438	270	454	724	1.503	2.147	3.650
Lancy	1.163	1.260	2.423	1.115	1.249	2.364	388	428	816	2.666	2.937	5.603
Vernier	695	746	1.441	748	739	1.487	190	218	408	1.633	1.703	3.336
Agglomération	23.447	27.937	51.384	28.791	35.915	64.706	12.507	17.243	29.750	64.745	81.095	145.840
Rive droite	1.855	2.037	3.892	2.848	2.804	5.652	669	906	1.575	5.372	5.747	11.119
Rive gauche	4.562	5.097	9.659	3.696	3.632	7.328	1.201	1.588	2.789	9.459	10.317	19.776
Canton 1938	29.864	35.071	64.935	35.335	42.351	77.686	14.377	19.737	34.114	79.576	97.159	176.735
» 1937	29.804	34.646	64.450	35.106	41.915	77.021	14.520	19.915	34.435	79.430	96.476	175.906
Différence	+60	+425	+485	+229	+436	+665	-143	-178	-321	+146	+683	+829

Naissances vivantes en 1938

d'après les relevés trimestriels fournis par les Officiers d'Etat Civil.

Tableau N° 3.

Naissances légitimes	Genevois		Confédérés		Etrangers		Total		Total général
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	
Ville de Genève	285	266	392	353	106	126	783	745	1.528
Carouge	3	—	7	7	—	—	10	7	17
Chêne-Bougeries	10	11	5	6	18	6	33	23	56
Lancy	3	2	—	4	1	2	4	8	12
Vernier	—	1	—	—	—	—	—	1	1
Communes rurales	2	6	16	16	1	—	19	22	41
Total	303	286	420	386	126	134	849	806	1.655
Naissances illégitimes	6	6	25	34	12	8	43	48	91
Total général	309	292	445	420	138	142	892	854	1.746

Mort-nés en 1938

d'après les relevés trimestriels fournis par les Officiers d'Etat Civil.

Tableau N° 4.

	Genevois		Confédérés		Etrangers		Inconnus		Total
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	
Canton de Genève	7	6	8	11	2	2	3	1	40

Mariages en 1938

d'après les relevés trimestriels fournis par les Officiers d'Etat Civil.

bleau N° 5.

Mariage	Ville de Genève	Communes					Total
		Carouge	Ch.-Bougeries	Lancy	Vernier	Rurales	
Entre:							
Genevois et Genevoises	112	12	6	3	6	43	182
» et Confédérées	163	12	7	6	6	34	228
» et étrangères	85	6	2	2	3	25	123
Confédérés et Genevoises	92	4	2	2	2	24	126
» et Confédérées	404	23	6	5	12	55	505
» et étrangères	116	6	1	1	—	15	139
Etrangers et Genevoises	35	3	1	—	1	13	53
» et Confédérées	94	5	1	—	4	10	114
» et étrangères	81	4	—	2	1	6	94
Total général	1.182	75	26	21	35	225	1.564

Changement de nationalité des épouses par leur mariage

bleau N° 6.

Nationalité des épouses avant le mariage	Dont mariées à des genevois	Dont mariées à des confédérés	Dont mariées à des étrangers
Genevoises	182	126	53
Confédérées	228	505	114
Etrangères	123	139	94
Totaux	533	770	261
à déduire	361 ¹	847 ²	356 ³
gain ou perte ensuite de mariage	+ 172	— 77	— 95

¹ Genevoise avant leur mariage. ² Confédérée avant leur mariage. ³ Etrangère avant leur mariage.

Répartition des décès d'après l'âge et la nationalité en 1938

(mort-nés non compris)

d'après les relevés trimestriels fournis par les Officiers d'Etat Civil.

bleau N° 7.

Age	Genevois	Confédérés	Etrangers	Inconnus	Total
D'un an et au-dessous	27	42	15	—	84
De 1 à 2 ans	6	14	5	—	25
De 3 à 5 ans	3	6	1	—	10
De 6 à 10 ans	7	7	—	—	14
De 11 à 15 ans	6	3	—	—	9
De 16 à 20 ans	10	15	2	—	27
De 21 à 30 ans	21	34	17	—	72
De 31 à 40 ans	38	51	30	—	119
De 41 à 50 ans	78	79	37	—	194
De 51 à 60 ans	148	125	73	—	346
De 61 à 70 ans	246	152	143	—	541
De 71 ans et plus	400	249	213	—	862
Inconnus	—	—	—	3	3
Total général	990	777	536	3	2.306

Répartition des décès par nationalités et par sexes comparée à celle des naissances

(mort-nés non compris)

Tableau N° 8.

Année 1938	Genevois		Confédérés		Etrangers		Inconnus		Total
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	
Décès	511	479	387	390	234	302	2	1	2.306
Naissances	309	292	445	420	138	142	—	—	1.746
Différence par rapport aux naissances	— 202	— 187	+ 58	+ 30	— 96	— 160	— 2	— 1	— 560